



Assemblée générale

Distr. limitée
13 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Première Commission

Point 73 w) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : armes légères

Australie, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, El Salvador, Finlande, France, Guatemala, Israël, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Swaziland et Zambie : projet de décision

Armes légères

L'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 50/70 B du 12 décembre 1995, 52/38 J du 9 décembre 1997, 53/77 E du 4 décembre 1998 et 54/54 V du 15 décembre 1999,

1. Décide de convoquer la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects du [9 au 20 juillet] [6 au 17 août] 2001 à [New York] [Genève, en accord avec le Gouvernement suisse];
2. Décide de convoquer la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence du 19 au 30 mars 2001;
3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Armes légères ».